

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

Téléphone : 02.38.29.10.82

Télécopie : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 AOÛT 2015

Date de convocation : L'an deux mil quinze, le mercredi dix-neuf août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal

11 août 2015 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence

Nombre de Conseillers de Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 14 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, VALLÉE Bernadette,

Présents : 13 LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel, CARROUÉE

Votants : 13 Henri, MARTINAT Séverine, LECLAIR Nadine, BOUGUEREAU Jean-Noël, d'HÉROUVILLE Yolande, GARCIA Claire, MARIE Olivier, KURYS Vincent,

formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : Monsieur POMMEREAU François.

Secrétaire de séance : Madame VALLÉE Bernadette.

ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Dans le cadre de son renouvellement, Monsieur le Maire présente le nouveau contrat d'assurance groupe de la fonction publique dont bénéficie la collectivité.

Le Conseil Municipal décide :

1) de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, pour une durée de 4 ans à compter du 1er Janvier 2016, concernant :

Catégories d'agents	Risques	options
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 3	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité, d'adoption, de paternité Décès Accident de service et de trajet, maladie professionnelle	Franchise de 30 jours : 4.99 %
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 3	Congés de maladie ordinaire Congé de grave maladie Accidents de service de trajet (de travail, non titulaire, et maladie professionnelle Maternité, adoption	Franchise de 30 jours cumulés (sur les 365 jours précédents) : 1.45%

NB : le nombre d'agents indiqué est un prévisionnel au 1er janvier 2016.

ACHAT D'UN VÉHICULE

Le Conseil municipal décide de réserver un budget de 7 000 €. pour acheter un véhicule utilitaire d'occasion adapté.

LOCATION DU GITE D'ÉTAPE

Le Conseil Municipal décide la reconduction des tarifs 2015 pour l'année prochaine, soit :

- la location du gîte d'étape est de : 13 € la nuitée ;

- participation pour frais de chauffage du 1^{er} octobre au 1^{er} mai suivant :

personne seule : 7,00 €. par nuitée,

à partir de deux personnes : 3,75 €. par nuitée ;

- arrhes : 25 % du montant total de la location à verser lors de la réservation ;

- caution : 150 €.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : FONCTIONNEMENT, HORAIRES, TARIFS,...

La commune ayant décidé de prendre en charge directement l'organisation des TAP à compter du 1^{er} septembre 2015 et bien que la participation des enfants ne soit pas obligatoire, il est envisagé de proposer :

- des activités variées en fonction de l'âge (3 groupes),
- des horaires adaptés aux activités (en général une durée de 45 mn après l'arrivée à l'école, parfois des activités de 1 h 30),
- de demander aux parents qui souhaiteraient inscrire leurs enfants, une participation financière forfaitaire mensuelle de 5 Euros par enfant.

Aussi, le Conseil Municipal procède à la création de trois postes d'adjoint d'animation de deuxième classe non titulaire, à raison de 0 h 45 par jour de classe, excepté le mercredi, du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE - HORAIRES

Pour tenir compte de l'organisation des TAP, de la mise en place d'horaires spécifiques pour les différentes catégories d'enfants, de la nécessité de recruter plusieurs agents complémentaires (à raison de 3h/semaine), le règlement intérieur de garderie périscolaire est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2015, pour ce qui concerne les horaires de fonctionnement de ce service :

- matin : de 7 h 15 à l'ouverture des classes,
- soir : de 15 h 50 à 18 h 30.

INFORMATIONS

Budget : le Maire fait un point de situation qui sera détaillé lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Le dossier du premier « diagnostic PAVE » des 11 ERP de la commune est présenté aux membres du Conseil qui formulent des suggestions sur les options d'aménagement. Le Maire informe d'une rencontre avec le bureau d'études en charge du dossier au niveau de la communauté de communes le vendredi 21 août.

AFFAIRES DIVERSES

- Précision sur les travaux du forage : la clôture du forage doit faire 2 m de haut ; une haie végétale n'est pas considérée comme une clôture.
- Eglise : les pigeons représentent une nuisance dans le caquetoire ; une solution esthétique mais à moindre coût doit être envisagée rapidement.
- Limite nord de la zone d'apport volontaire : un entretien de la bordure est à prévoir.
- L'APCI (Association des Pros de la Commune d'Isdes) demande l'autorisation d'organiser un marché artisanal dimanche 18 octobre qui lui est accordée à titre gracieux pour la première année de l'événement.
- L'ADPI (Association des Amis du Patrimoine d'Isdes) informe du projet de mise en place de deux panneaux d'information pour l'église et le monument aux morts. Ces panneaux resteront entièrement à la charge de l'association.

Prochaine réunion : le Conseil Municipal se réunira le 5 octobre 2015 à 19 h.

La séance est levée à 22 h 00.

Pour extrait,

Le Maire,

C. COLAS.